

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, représenté par Mme Stéphanie BANCAL  
M. Richard RIVAUD,  
Mme Caroline DOUCERAIN, représentée par Mme Sylvie PERRAUD.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 15

-----

**Objet : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bailleur social la société foncière d'habitat et humanisme pour la création en construction neuve de dix-sept logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Viroflay.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 24 septembre 2015,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010-01-05, du Conseil communautaire du 28 janvier 2010, portant délégation de compétence au président et au bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2006-06-10, du Conseil communautaire du 27 juin 2006, portant sur le vote du règlement relatif aux subventions accordées par le Grand Parc à la réalisation de logements aidés ;

Vu les délibérations de Versailles Grand Parc n°2007-12-16, n°2008-02-08, n°2008-12-05, n°2009-12-19, n°2010-05-10, n°2014-10-28 modifiant le

règlement relatif à l'attribution de subventions pour surcharge foncière pour la réalisation de logements aidés ;

Vu la délibération de Versailles Grand Parc n°2015-03-05 portant approbation de 2 Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière (année 2015 et reliquat 2010-2014) ;

-----

La subvention pour surcharge foncière attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 27 juin 2006 ;

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social sur le territoire de Versailles Grand Parc en compensant les surcoûts dus à la cherté du foncier ;

Le bailleur social la société foncière d'habitat et humanisme a déposé une demande de subvention en date du 22 juillet 2015 pour la réalisation de dix-sept logements sociaux situés 46 rue Amédée Dailly à Viroflay ;

En contrepartie de la subvention octroyée, la société foncière d'habitat et humanisme s'engage à réserver à la communauté d'agglomération un contingent de 2 logements ;

#### Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention surcharge foncière
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Société foncière d'habitat et humanisme	46 rue Amédée Dailly	Viroflay	17				9	8		142 194 €

#### DÉCIDE :

- 1) de verser une subvention de 142 194 € (20% du dépassement) à la société foncière d'habitat et humanisme pour la réalisation de dix-sept logements sociaux de type PLAI et PLUS situés 46 rue Amédée Dailly à Viroflay ;
- 2) que la subvention est attribuée dans le cadre de l'Autorisation de Programme 2015-001 ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux - bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;

4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

a. Monsieur le Préfet des Yvelines,

b. Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,  
Le 24 septembre 2015.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
25/09/2015  
de l'affichage le : 06/10/2015  
retiré de l'affichage le : 06/11/2015

Pour le Président et par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services

